

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 02 et remercie le public d'être venu aussi nombreux.

Il demande ensuite à Laetitia BATTE de faire l'appel.

Madame Laëtitia BATTÉ, secrétaire de séance fait l'appel.

**Sont présents :** Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Jean BRONDI, CANOLLE Muriel, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, DI MAGGIO Véronique, BOTTASSO Céline, BATTÉ Laëtitia, ROMERO Linda, PROSPERI Armande, Frédéric CARTA, GONET Pascal, NICOLAS Marie-Cristine, CHAZAL Pierre, VENET Jacques, BENJO Marie-Anne, GARCIA Gilles, DESANGES Camille, MOSER Elisabeth, COTTEREAU Roger, MEYER Jean-Pierre

**Ont donné pouvoir :** Robert PORCU donne procuration à Jean-Luc GRANET, Bernard ROTGER donne procuration à BOTTASSO Céline, Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUX, COCHE-DEGRASSAT Laurence donne procuration à DESANGES Camille, CHENET Francine donne procuration à MOSER Elisabeth

**Sont absents :** DE MARIA Luc, VITEL Claudia, ROUSSEL Jean-Pierre

Avant d'ouvrir l'ordre du Jour, M. le Maire souhaite un bon anniversaire à M. Jean BRONDI et le remercie pour toutes ces années passées au service de la Ville et de ses habitants.

Il décrit son parcours hors conseil municipal et lui remet la médaille de la Ville.

Applaudissements.

L'ordre du jour est abordé.

Arrêt du procès-verbal de la séance du 8 février 2023

M. Gilles GARCIA s'abstient car il était absent à la séance du 8 février 2023.

**Adopté à l'unanimité**

M. le Maire donne la parole à M. Fabien FEBBRARI pour présenter le débat d'orientation budgétaire.

M. Fabien FEBBRARI présente le DOB et M. le Maire le remercie.

M. le Maire donne la parole à M. COTTEREAU.

Il remercie le commentateur de ce rapport et de son établissement. Ce rapport lui convient sur sa présentation. Il manque pour lui le plan d'action des perspectives. Il soulève les points positifs. Pas d'emprunt mais s'interroge sur l'existence d'un emprunt pour le port. Il est satisfait que soit détaillé le budget avec ou sans Casino et point positif pour le CCAS, impact budgétaire positif qui correspond bien à la situation que vit notre pays.

Certains points le rendent perplexe : le gaz, l'eau et l'électricité. Il s'attendait à ce que soit mis en avant le solaire, dans une région qui comprend 300 jours de soleil par an. Manque de panneaux sur les différentes structures : écoles, piscines bâtiments municipaux... Piste à explorer pour faire des économies.

Ecologie au sens neutre : problème de l'eau, nous constatons que de nombreux espaces verts et tout ce qui se fait à Sanary consomment beaucoup d'eau. S'orienter vers des végétaux moins consommables, ferait réaliser de réelles économies.

Sur la question de la construction et ses dérivés : eau, assainissement station d'épuration sont des éléments sous-estimés et pas assez développés. Il aimerait qu'il y ait des actions bien déterminées sur ces sujets-là.

Il terminera par deux questions : la requalification nébuleuse de Beaucours et Portissol sur lesquels il aimerait avoir des précisions.

M. le Maire passe la parole à Jean-Pierre MEYER.

M. MEYER remercie F. FEBBRARI et relève que c'est un exercice qui est loin d'être aisé et invite les Sanaryens à aller lire le rapport public, document instructif sur le plan comptable et éminemment politique, connotation inévitable.

Rapport révélateur de nombreuses choses :

- l'Etat impose de plus en plus de charges aux Communes. Sanary s'en sort pas trop mal, mais jusqu'à quand ? Le constat est que Sanary ne bénéficie pas de ces nombreuses aides.

- l'Etat prive les communes de recettes (TH) et difficultés générées par l'Etat envers les communes (avenir de celles-ci). Cela est pointé dans le rapport d'une manière habile.

Question de l'énergie : on invoque le conflit Russo-Ukrainien mais pas que, le résultat de cette situation c'est aussi la conséquence de la libéralisation du marché de l'énergie, qui nous a conduit à brader notre service public de l'énergie notamment pour le gaz et l'électricité au nom d'un objectif qui pouvait paraître séduisant : la libre concurrence non faussée qui allait permettre de faire baisser les prix. Or la conséquence est la hausse des prix qui est écœurante. Il y a une réalisation de super profits qui tend à démontrer que le conflit ukrainien n'empêche pas les actionnaires de ces entreprises de se « gaver ». Cela mériterait d'être pointé pour sensibiliser nos concitoyens.

Il met en évidence, combien les communes sont dépendantes des décisions nationales.

Il estime qu'il faut faire de la politique même au niveau local et pas seulement au niveau national.

Dans ce rapport il y a des points sur lesquels on peut se réjouir : positif sur le plan comptable à l'état brut, il souligne que la Commune est en bonne santé et qu'elle a les moyens d'agir. Après se pose la question de savoir comment elle va agir concrètement, ce qui est un autre débat. Il relève que les Sanaryens ont fait le choix d'une majorité, et l'utilisation de ces moyens appartient à cette majorité. Toutefois, il reconnaît ne pas partager, sur certains aspects, la manière dont ces moyens sont utilisés, et il le fera savoir mais estime que cela ne gomme pas le fait que, à première vue et selon des faits bien précis, la gestion est difficilement critiquable.

Pour terminer, point concret sur les mesures de sagesse qui ont été pointées, échelonner les projets, les diminuer, revoir la voilure des projets, notamment le centre équestre qui soulève des réprobations au niveau des riverains. Pourquoi ne pas revoir la question dans le cadre d'une concertation plus large ? Pourquoi pas ne pas envisager un autre lieu ? Il n'est pas opposé à un tel projet, surtout sur un point qui l'avait intéressé, l'équithérapie. Il n'est pas dans une démarche de sabotage du projet mais il pense qu'il faudrait mettre d'accord tous les Sanaryens sur un tel projet ou du moins limiter les insatisfactions. C'est également ce qu'il ressent sur le projet de réaménagement du port. Plus de concertation et d'information évite les erreurs. Il formule le souhait qu'un effort soit fait sur la concertation car c'est le meilleur moyen d'éviter les mauvais procès d'intention ainsi que le populisme.

M. le Maire le remercie et donne la parole à C. DESANGES.

Remerciements au comptable pour la clarté de sa présentation de ce rapport comme il est demandé par le CGCT, afin d'apporter des informations utiles à l'assemblée avant le vote du budget primitif.

Il souligne que F. FEBBRARI a présenté le côté face du budget et qu'il va, lui, présenter le côté pile, parce qu'il y a toujours deux faces dans une présentation.

A son avis, il manque dans ce rapport, certains éléments pour apprécier totalement le cadre dans lequel le budget primitif va s'inscrire et notamment la situation patrimoniale de la ville, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que le fond de roulement. Une défaillance est possible.

Il continue par : « Moi, je note une forte contradiction dans le choix de la municipalité, en effet, consciente de la réalité économique sous inflation, et en particulier soumise à une hausse des coûts des énergies et de l'eau, dont les conséquences seront une forte pression sur les dépenses réelles et fonctionnement en 2023, à la hauteur de 3796 K€ soit 13.8 % par rapport à 2022. Elle prend des mesures pour en atténuer les effets, en ce qui concerne la consommation des fluides et de l'électricité, on ne peut qu'approuver.

La sobriété des dépenses de fonctionnement est recommandée pour toutes les collectivités en 2023, dès lors nous ne comprenons pas le maintien à un niveau aussi élevé des dépenses de charges à caractère général, comme la ligne concernant l'animation à 951 K€, un budget amusement incompatible et incompréhensible dans un contexte de prudence des dépenses. Oui, Sanary s'amuse en ces temps difficiles, je ne parle pas ici des nuisances de ces festivités coûteuses et leurs impacts sur la circulation en ville et la sécurité pour les personnes certains jours. Nous demandons une baisse de 20% de la dépense pour ce thème car 5% comme il est proposé, nous semble insuffisant.

Par ailleurs, certaines augmentations de charges en gestion courante, comme les subventions aux associations à 617K€, soit plus 16 % par rapport à 2022, mériteraient quelques explications.

Du côté des investissements, on observe un décalage des travaux des quais concernant Estienne d'Orves, secteur 4, et Gallieni, secteur 3, sont-ils encore dans la programmation pluriannuelle et maintenus pour cette mandature ? Nous demandons la suspension de ce programme des travaux et une concertation avec la population, car la colère nous [??? inaudible] à ce sujet.

Les budgets annexes ports, parcs et Théâtre et sépultures, les charges en personnel, semblent en total décalage par rapport aux effectifs en cours. Nous souhaitons avant le vote du budget primitif que nous soit communiquée la liste de tous les salariés affectés à chacune de ces 4 entités, le positionnement hiérarchique de chacun d'eux, la masse salariale des saisonniers pour chaque entité concernée, les projets d'emprunts 2586 K€ des parcs et 4462 K€ pour les ports risquent de réduire mécaniquement leurs CAF en 2023.

L'encours de la dette sur le budget principal est encore élevé, même si la capacité de désendettement est cadrée. Il faudrait le traduire par taux d'endettement par habitant afin de mieux en apprécier la situation ».

M. le Maire le remercie et donne la parole à Madame MOSER.

Selon les orientations budgétaires, elle comprend que les impôts vont augmenter de 11,24% dont 5 % de part communale, et s'oppose fermement à cette augmentation, demande la mise en place d'un plan drastique de réduction des dépenses en vue de revenir à un taux d'augmentation de la part communale raisonnable pour tous.

Elle propose que soient tenus les engagements municipaux sur la limitation de la hausse des taux de la fiscalité directe et que les efforts en matière de gestion soient effectifs et visibles.

Elle comprend qu'un emprunt pour les travaux du port de plus de 4 M d'euros va être contracté. Elle souhaite savoir auprès de quel établissement ce prêt va être contracté, à quel taux, et souhaite savoir ce que pense le Préfet de la plainte pénale déposée auprès d'Anticor.

Elle s'interroge également sur le projet de centre équestre qui paraît être un projet moins coûteux mais demande de quel projet il s'agit. Elle demande ce qu'est devenu le permis initial.

Ensuite elle revient sur la séance du Conseil du 8 décembre 2021, M. le Maire aurait menti, en disant que le projet du port n'était pas finalisé et qu'il serait présenté au conseil en temps voulu. Or, elle estime avoir découvert que ce projet était ficelé depuis longtemps par son prédécesseur, et que les Sanayrens sont mis devant le fait accompli. Ce projet n'a pas pu sortir de terre, défini, validé et attribué en 15 mois seulement. Il y a un manque de communication, aucune présentation faite, même pas sur les vidéos municipales.

Elle dit au Maire qu'il n'a pas respecté le Code de l'urbanisme et l'article L.103, qui oblige à associer les habitants et autres, aux grands projets. Elle réitère sa demande d'enquête publique en raison du flou entretenu auprès des élus et des habitants.

Elle demande également la suppression des deux projets 3 et 4, secteur Gallieni et Estienne d'Orves, en se limitant à la réfection et à l'assainissement du quai.

Elle dénonce l'obligation d'uniformisation des commerces à leurs frais, selon des critères étrangers à la Provence et nuisant à la différenciation ainsi que la suppression des palmiers. Elle indique attendre un plan global de circulation avant de laisser une piétonisation totale sans en mesurer les conséquences sur les habitants. Elle insiste sur ces projets mégalomanes qui impactent négativement le cachet et le patrimoine. Ils plombent les comptes et il n'y a aucun retour en investissement.

En 2021, pour l'INSEE la dette était de 3565 € par habitant et ne laisseront pas la ville englober des euros pour les travaux cosmétiques du port dans une conjoncture très préoccupante alors que la CASSB appelle à une rigueur budgétaire.

Elle clôturera en citant un politologue, « la légitimité politique procède de la légalité et du consentement. »

Elle souhaite que le Maire rende des comptes en toute indépendance.

M. le Maire prend la parole et répond à M. COTTEREAU sur le solaire et indique que des réflexions sont menées sur ces questions environnementales, énergie solaire et l'eau. Il précise que la Commune recherche des essences moins consommatrices en eau, et souhaite pouvoir récupérer un jour l'eau sortant de la station d'épuration, mais ce n'est pas encore possible. Il indique que l'eau qui sert pour l'arrosage des espaces verts est de l'eau brute et pas de l'eau douce.

Patricia AUBERT précise qu'il est choisi également des essences qui permettent de favoriser l'infiltration des eaux, au regard du réchauffement climatique. Dans la réfection du port et l'aménagement paysager du port, il a été choisi, conformément aux directives de l'Etat et du fonds vert, de placer des arbres à ombrage qui permettent l'infiltration des eaux sur le port. Elle rappelle que la ville dispose du « label ville fleurie », et que parmi les critères d'attribution de ce label figure notamment le choix des essences méditerranéennes et peu consommatrices d'eau. La ville veille donc beaucoup à cela.

M. le Maire précise à M. DESANGES qu'il aura pour la partie financière, une réponse de F. FEBBRARI.

En ce qui concerne les festivités, s'il suit les conseils de celui-ci, on ne fait plus rien ! c'est un choix qui a été fait, on fait attention, mais on ne peut pas dire Stop d'un seul coup.

Il annonce à Mme MOSER qu'elle aura une réponse par écrit, exhaustive dans le Mieux Vivre et lui signale qu'il n'est pas hors la loi vis-à-vis du code de l'urbanisme. M. le Maire précise que tout est clair et transparent et donne la parole à Fabien FEBBRARI pour répondre aux questions financières.

Pour répondre à M. COTTEREAU, il confirme qu'il n'y aura effectivement pas d'emprunt sur le budget de la ville. Sur le budget du port : recours à l'emprunt oui, avant les garanties d'usage permettaient le financement des ouvrages portuaires sans recours à l'emprunt, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. La souscription d'emprunt sera donc obligatoire car il a été imposé à la commune par la DGFIP une modification comptable relative aux garanties d'emprunt, alors qu'il y a cinq ans, la DGFIP disait le contraire. Sur le parc et le port, le recours à l'emprunt sera limité à la proportion nécessaire.

Solaire : dans l'enveloppe « bâtiments », il est prévu notamment la rénovation des panneaux photovoltaïques du gymnase Brunel, mise en œuvre du décret tertiaire, au point de vue économie tout est bon à prendre, enjeux de demain et c'est ce que les pouvoirs publics subventionnent, il faut aller chercher de l'argent auprès de ceux qui le fournissent.

L'eau, l'assainissement et la station d'épuration sont des compétences qui appartiennent à la CASSB, pas de débat ici. Recalibrage de la station d'épuration avant le transfert de la compétence pour 80 000 habitants. S'il doit y avoir une réfection, ce sera une question à poser en conseil communautaire. Requalification de Portissol : une tranche de travaux a déjà commencé, pour Beaucours, il s'agit du même type de travaux : effacement de réseaux et requalification des voies.

M. le Maire précise que l'enfouissement des réseaux prend du temps car le périmètre concerne beaucoup de propriétés privées avec lesquelles des conventions doivent être passées.

M. FEBBRARI confirme à M. MEYER que ce rapport éclaire les relations financières entre l'Etat et les collectivités. Les faire participer au redressement des comptes de la Nation est déjà arrivé sous le quinquennat Hollande, ce qui a conduit à la baisse de 2 millions de dotations pour Sanary. La France n'a pas encore voté de loi de programmation et donc n'a pas d'élément factuel à fournir à l'Europe pour appuyer ses prévisions budgétaires. Si les collectivités sont une nouvelle fois appelées à la rescousse, il faudra peut-être aller vers davantage de sélectivité s'il devient interdit de dépenser plus qu'une certaine limite. Aujourd'hui ce n'est pas le cas donc on continue tel que cela a été présenté, mais il faut garder à l'esprit que l'état peut changer la donne à un moment donné.

Il répond à M. DESANGES que présenter une situation patrimoniale avec calcul du fond de roulement n'est pas imposé dans un ROB, d'autant que certains chiffres de la DGFIP sont erronés pour ce faire.

Répondant par la même occasion à la remarque d'E. MOSER sur la dette par habitant, M. FEBBRARI précise que les chiffres qu'elle mentionne évaluant la dette à 61 millions sont erronés.

E. MOSER demande si c'est le fait d'appartenir à la CASSB et où il trouve cette somme.

M. FEBBRARI précise que le vrai montant de la dette bancaire est celui qui a été présenté, 28 millions à ce jour, en baisse depuis 10 ans. Or, sont intégrés au chiffre de 61 millions les cautions, les loyers capitalisés (au même chapitre que les emprunts mais qui n'ont rien à voir), ainsi que 15 millions de dette des budgets eau et assainissement qui ont été transférés il y a longtemps à la CASSB.

Petits échanges entre E. MOSER, F. FEBBRARI et C. DESANGES pour essayer de comprendre les jeux d'écritures comptables, et cette dette qui n'a pas à y être, depuis que les PV de transferts ont été transmis, la DGFIP ne les a pas encore traités. Un calcul de fonds de roulement peut être fait, mais avec des chiffres erronés, il va ressortir une information erronée. Or le ROB est fait pour que la population ait une image précise. Il précise à nouveau que les loyers capitalisés sont un loyer que l'on nous donne d'avance en une fois, mais qu'on ne doit pas rembourser : ce n'est pas une dette. Si les informations sont reprises sans retraitement, s'appuyer sur de telles données ne pourra que nous amener à tirer de fausses conclusions.

Il revient sur les 12 ou 13 % d'augmentation moyenne sur les charges générales qui peuvent paraître élevés mais qui proviennent de l'effet « en année pleine », en particulier certaines dépenses. Sur les subventions aux associations, l'augmentation relative s'explique par de nouveaux projets dont certains n'ont pas pu voir le jour pendant le Covid.

Budgets annexes : concernant les charges de personnel, il n'est pas possible de délivrer comme cela à C. DESANGES, la liste nominative. Néanmoins ces budgets annexes sont des SPIC. Ils bénéficient des moyens de la collectivité, par transparence on valorise le travail qui a été fait pour leur compte, on appelle ça la refacturation des charges support. Vous avez le personnel propre directement payé par la régie et les fonctionnaires mis à disposition de la régie. Le montant indiqué correspond à la somme des titulaires mis à disposition, la somme des non titulaires payés directement sur le budget, et la refacturation des charges support.

En ce qui concerne, la dette en euros par habitant, à Sanary 40% de logements sont en résidences secondaires. Prendre pour référence la population résidente hivernale peut introduire un biais de comparaison, mais à la fin du mandat on devrait arriver à une dette à peu près de 1 000 € par habitant. Vous verrez les ratios lors du vote du budget.

M. COTTEREAU revient sur le nucléaire. Il relève que p 15, la commune travaille à réduire la consommation de gaz, pourtant il est écrit : « redéployer d'urgence la solution de chauffages électriques », il note que c'était l'urgence et qu'on allait s'orienter sur du solaire.

Sur le port, des choses lui semblent peu claires. Il pose quelques questions mais sait que certaines ne pourront être éclairées que lors du budget réel, par exemple l'augmentation des redevances portuaires, la réhabilitation de la cale de mise à eau (on ne sait pas où on va). Mais un point plus important page 30, les budgets pour la piétonisation du centre-ville. Est-ce que le budget du port participe à la piétonisation du centre-ville ? Enfin, au niveau des associations, il faut les favoriser, mais également les contrôler car il peut y avoir des dérives, on en a connu. Il faut un regard municipal plus aigu à porter sur les associations qui sont indispensables à la commune. Il y a aussi le problème des marchés. Il déplore un étalement du marché et trouve que la qualité baisse, notamment concernant le marché nocturne. L'aspect artisanal apparaît de moins en moins.

P. AUBERT tient à revenir sur deux choses : le service des subventions analyse les dossiers montés par les associations. Le dossier fait l'objet d'une étude très poussée tant dans l'objet de la subvention que dans la gestion de l'association en elle-même ; elle rappelle qu'il y a une grande vigilance et que c'est le regard du technicien qui prime sur le regard de l' élu.

Concernant le marché nocturne, une commission se réunit et celle-ci est paritaire, il y a des élus et des fonctionnaires. Il y a des critères très précis pour la sélection des candidats. Toutefois il est très difficile voire impossible de parvenir à de l'artisanat à 100%.

Mais, elle demande à M. COTTEREAU de lui porter des statistiques, des éléments lui permettant de faire remonter aux personnes concernées, et à la commission, des éléments objectifs permettant de qualifier ce qui est artisanal. Elle sollicite son aide pour avancer dans ce domaine.

P. AUBERT souligne qu'il y a eu une réorganisation et un allongement de la promenade jusqu'à l'ancienne capitainerie qui a entraîné une réorganisation des marchés.

F. FEBBRARI répond ensuite à M. COTTEREAU par rapport au gaz : le contrat de gaz a été renégocié, en pleine saison de chauffe. On a dû prendre des mesures d'urgence : la simple augmentation sur le gaz avec l'objectif de 30% de réduction fait tout de même une augmentation de 180 000 €. De ce fait, le redéploiement sur de l'électrique est une mesure d'urgence, ce n'est pas contradictoire avec les autres mesures pour limiter notre dépendance de ces énergies.

Sur les redevances du port, nous sommes en discussion sur les modalités de la régularisation et selon ce qui sera retenu en accord avec la DGFIP, cela pourra influencer plus ou moins sur le montant de la redevance. La Commune va essayer de négocier pour ne pas qu'il y ait trop d'impact sur l'utilisateur. Sur la piétonisation : les secteurs ont été repris et figurent sur le document, certains sont sur le budget de la Commune et d'autres sur le budget du Port.

Sur les subventions, naturellement un contrôle est fait et la Commune souhaite trouver une rédaction plus simple des conventions d'objectifs.

Des associations ont déjà « rendu » de la subvention non employée. Nous avons des projets de dématérialisation du dossier qui permettra de rendre plus efficace la procédure.

M. MEYER revient p 13 sur le tableau des mises en perspectives pluriannuelles. Il souhaite une précision sur la piétonisation de certaines rues dont certaines avec des sorties d'école (Schuman). De quoi s'agit-il ?

F. FEBBRARI lui indique que c'est un projet ancien subventionné dans le CRET n°1 signé avec la Région, dossier de piétonisation avec des bornes et réservation aux riverains.

P. AUBERT intervient et indique que c'est un projet de longue date, qui finira par une piétonisation complète, sauf pour les riverains, de l'espace autour de la Médiathèque.

E. MOSER demande si les bornes seront au niveau des écoles.

P. AUBERT indique qu'elle ne sait pas précisément où seront placées les bornes mais qu'il y en aura.

Comme il n'y a plus de question, et avant de lire la synthèse, M. le Maire tient à porter une précision sur une nouvelle taxe sur les bureaux, stationnement ainsi que sur les touristes. Elle est mise en place par l'Etat pour financer en partie la ligne à grande vitesse dont plus personne ne parle. Silence assourdissant sur la destruction progressive de la nature provençale pour gagner quelques minutes pour aller jusqu'à Nice. Pourquoi tant de silence à l'heure où il faut protéger notre environnement. Où sont les associations écologiques ?

La taxe bureau pour les entreprises et particuliers se calculera à la surface : pour le stationnement, c'est en fonction du nombre de place, nous Sanary, Bandol et Saint-Cyr seront les plus impactés compte tenu du nombre de places.

Sur les touristes, nous devenons le collecteur d'impôt pour l'Etat, une charge de travail supplémentaire pour le personnel de la Commune. De plus, le touriste est une nouvelle fois « la vache à lait ».

En conclusion, ces deux taxes sont le fait de la Loi LOM de décembre 2019 dont très peu de monde a parlé, sur la mobilité. Un comité communautaire a été créé, une réunion a été organisée le 20 mars dernier au sein de la CASSB pour statuer sur le transport urbain et scolaire et sa tarification.

Il annonce qu'une convention est en cours d'élaboration pour que les bus s'arrêtent sur la Commune de Sanary. On ne fait pas de bruit mais on essaie d'agir au mieux pour la commune.

C'est une taxe supplémentaire pour le contribuable, pour sacrifier des milliers d'hectares pour une LGV. Dans notre budget une enveloppe a été mise de côté en prévision.

Pour finir, M. le Maire lit la synthèse du DOB.

*Rapport oral de M. le Maire : « Un rapport sur les orientations budgétaires détaillant les objectifs du Budget primitif 2023 de la Commune et des budgets annexes, a été remis.*

*La présentation de ce rapport a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire, dont il est pris acte par une délibération.*

*Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 qui vient de se dérouler et d'approuver celui-ci. »*

Pour : 25 - Contre : 0 - Abstentions : 4 (GARCIA Gilles, MOSER Elisabeth avec procuration de CHENET Francine, COTTEREAU Roger)

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

## Délibération adoptée

**OBJET DEL\_2023\_027** : Vote du débat d'orientations budgétaires 2023 – Budget principal et budgets annexes – Daniel ALSTERS

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

\* \* \*

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (BP), un débat sur les orientations budgétaires de la Commune (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal, dans les conditions fixées par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et fait l'objet d'une publication. Ce rapport détaille les objectifs du BP 2023 de la Commune et de ses budgets annexes (Parcs et stationnement, Ports, Théâtre et Sépultures). Un exemplaire de ce rapport joint à la présente délibération a été remis aux membres du Conseil municipal.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport joint.

Il n'y a pas de question sur le Compte rendu de décisions (du n° 23-11 au n° 23-44) prises en application de l'article L 2122-22 du Code des collectivités territoriales

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h58.

*h u*  
Le Maire  
  
Daniel ALSTERS

Le secrétaire de séance  
  
Laetitia BATTÉ

Publié sur le site internet de la Ville le : - 4 JUIL. 2023